



Volleyball Québec
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

CAHIER DE L'ATHLÈTE



CIRCUIT PROVINCIAL JEUNESSE



TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
1.1 Description – Objectif	3
1.2 Clientèle cible	3
2. Affiliation et inscription aux différents tournois	4
2.1 Affiliation des joueurs des équipes	3
2.2 Compétitions offertes	4
2.3 Inscription des équipes	4
2.4 Multiple surcalssement de catégories	5
2.5 Liste d'attente	5
2.6 Désistement des équipes	5
2.7 Échauffement, forfait et retard	5
3. Comités	6
3.1 Comité de tournoi	6
4. Réunion des joueurs	6
5. Hauteur du filet	7
6. Format de compétitions	7
6.1 Ronde préliminaire	7
6.2 Système de pointage	8
7. Règlements de jeu	8
8. Arbitrage	9
8.1 Responsabilité des équipes-arbitres (obligatoire)	9
8.2 Responsabilité du superviseur des équipes-arbitres	10
8.3 Code de conduite	10
8.4 Politique antidopage	10
9. Entraîneurs	11
10. Classement cumulatif	11
10.1 Système des points de classement	11
11. Championnats	11
11.1 Championnat Volleyball Québec	11
11.2 Championnats canadiens	11
12. Renseignement sur l'hébergement des athlètes	12
13. Politique d'annulation ou de suspension de tournoi	12
13.1 Avant la tenue du tournoi	12
13.2 Lors du tournoi	12

1. INTRODUCTION

1.1 Description - Objectif

Volleyball Québec, en collaboration avec les clubs affiliés, met en place une structure (CRJ-CPJ-CPS) visant à donner des opportunités d'accueil, de développement et de pratique du volleyball de plage de haut niveau aux joueurs québécois. Dans son ensemble, cette structure bonifiera la participation et contribuera à solidifier la place du Québec comme leader en volleyball de plage sur la scène canadienne.

Ces événements répondent à des normes supérieures d'organisation et permettent d'accumuler des points servant au classement des joueurs lors des Championnats Volleyball Québec.

Volleyball Québec reconnaît plusieurs Circuits régionaux jeunesse (CRJ) en volleyball de plage qui comprennent au moins trois événements chacun. Les différents promoteurs régionaux sont les prestataires de ces circuits. Ce sont eux qui déterminent les catégories offertes, les modalités d'inscription, les horaires, les désistements, le format de compétition, etc. Les joueurs participants à ces tournois doivent être membres en règle de Volleyball Québec et pourront accumuler des points de classement permettant de mieux classer les équipes lors du Championnat Volleyball Québec.

Pour leur part, les tournois du Circuit provincial jeunesse (CPJ) sont organisés par Volleyball Québec en collaboration avec des clubs hôtes, qui sont aussi organisateurs de CRJ.

La mission de Volleyball Québec est de multiplier ses interventions auprès des régions afin d'accroître la notoriété de ce sport et la participation dans un marché en croissance. De plus, Volleyball Québec cible le développement de l'élite québécoise en réunissant les meilleurs athlètes dans des événements d'envergure provinciale et ainsi leur donner accès à un plus haut niveau de compétition dans leur catégorie d'âge.

Voici donc le document officiel d'informations pour les athlètes qui participeront au Circuit provincial jeunesse ou à l'un des différents Championnats Volleyball Québec de la catégorie jeunesse. L'ensemble des informations nécessaires ainsi que les règles de compétition sont regroupés à l'intérieur de ce document.

Volleyball Québec vous souhaite un été rempli de plaisir et de bonnes performances. Le succès des circuits repose sur votre implication et votre participation. Nous comptons sur vous pour offrir un spectacle de qualité et respectueux.

1.2 Clientèle cible

La clientèle visée est l'ensemble des joueurs et joueuses de volleyball de plage québécois de niveau de compétition provinciale, dans les différentes catégories jeunesse.

Volleyball Québec offre les catégories suivantes pour la saison 2021 :

14 ans et moins : athlètes nés en 2008, 2007 et en octobre, novembre et décembre 2006

15 ans et moins : athlètes nés en 2006 et en octobre, novembre et décembre 2005

16 ans et moins : athlètes nés en 2005 et en octobre, novembre et décembre 2004

17 ans et moins : athlètes nés en 2004 et en octobre, novembre et décembre 2003

18 ans et moins : athlètes nés en 2003 et en octobre, novembre et décembre 2002

2. AFFILIATION ET INSCRIPTION AUX DIFFÉRENTS TOURNOIS

2.1 Affiliation des joueurs des équipes

L'affiliation est obligatoire pour tous les participants aux compétitions de Volleyball Québec. Rappelons que l'accès pour les participants qui sont déjà membres réguliers en raison de leur participation à la plateforme civile en volleyball intérieur en 2020-21 est valide pour un an et couvre donc aussi les événements de volleyball de plage.

Les participants jeunesse (18 ans et moins) qui ne sont pas membres réguliers peuvent aussi s'affilier que pour la saison estivale à tarif avantageux considérant la couverture d'assurance et l'accès à tous les tournois fédérés de volleyball de plage.

Tournoi 14 ans et moins : 14 \$
Tournoi 15 ans et moins : 15 \$
Tournoi 16 ans et moins : 16 \$
Tournoi 17 ans et moins : 17 \$
Tournoi 18 ans et moins : 18 \$

2.2 Compétitions offertes

Circuit provincial jeunesse				
Compétitions	Date	Lieux	Date limite d'inscription	Site Internet
Tournoi #1	26-27 juin	La Prairie	Dimanche 20 juin 2021	Lien
Tournoi #2	10-11 juillet	Féminin : Granby Masculin : Gatineau	Dimanche 4 juillet 2021	Lien Lien
Tournoi #3	7-8 août	Drummondville	Dimanche 1 août 2021	Lien
Championnats Volleyball Québec				
14 et 15 ans et moins	14-15 août	À déterminer	Dimanche 8 août 2021	Lien
16, 17 et 18 ans et moins	14-15 août	Plage de Pointe-Calumet	Dimanche 8 août 2021	Lien

2.3 Inscription des équipes

Toutes les équipes doivent s'inscrire sur le site d'inscription de Volleyball Québec avant la date limite d'inscription. Il s'agit de la seule façon de s'inscrire à un tournoi. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone, par écrit ou sur place.

Volleyball Québec doit fixer un nombre d'équipes admises dans chaque catégorie. Si un événement est complet, une liste d'attente sera établie pour les équipes supplémentaires. Si une équipe se retire de l'événement, Volleyball Québec communiquera avec les équipes de la liste d'attente et les invitera à participer au tournoi.

Article 49 de la [Politique de compétition](#) : Volleyball Québec se réserve le droit de refuser une équipe après la date limite d'inscription. Si une équipe est acceptée après la date limite d'inscription, des frais supplémentaires d'inscription seront exigés selon le scénario correspondant :

- i. Si l'horaire n'est pas encore fait : 15 % des frais d'inscription



- i. Si l'horaire est fait, mais non diffusé : 20 % des frais d'inscription
- ii. Si l'horaire est fait et diffusé : 25 % des frais d'inscription

Pour le CPJ :

La date limite d'inscription pour les tournois du CPJ est fixée au dimanche 23h59 précédant le tournoi.

Les coûts d'inscription pour les tournois du CPJ (compétition d'une journée) sont de 72 \$.

Pour les Championnats :

La date limite d'inscription pour les différents Championnats Volleyball Québec jeunesse est fixée au dimanche 23h59 précédant le tournoi.

Les coûts d'inscription pour les Championnats (compétitions sur deux jours) sont de 84 \$.

2.4 Multiple surclassement de catégories

Un surclassement équivaut à une catégorie d'âge supérieure à celle de son année de naissance, et ce, même si deux années consécutives peuvent être regroupées à l'occasion pour offrir une catégorie de compétition (ex. : catégorie 16 ans et moins masculin = 15 ans et 16 ans).

Le simple et le double surclassement de catégories sont permis sans remplir de formulaire.

Dans le cas de multiple surclassement où un joueur est appelé à jouer dans une catégorie d'âge de plus de deux années supérieures à sa propre catégorie, mais uniquement au sein d'un même club, ce multiple surclassement doit être approuvé par Volleyball Québec en remplissant le formulaire suivant : [Formulaire de multiple surclassement](#).

Pour toutes questions concernant le multiple surclassement, communiquez avec [Caroline Daoust](#).

2.5 Liste d'attente

Volleyball Québec doit fixer un nombre d'équipes admises dans chaque catégorie. Si un événement est complet, une liste d'attente sera établie pour les équipes supplémentaires. Si une équipe se retire de l'événement, Volleyball Québec communiquera avec les équipes de la liste d'attente et les invitera à participer au tournoi.

2.6 Désistement d'une équipe

Lors du désistement d'une équipe ; les règles suivantes s'appliquent (nous vous invitons à consulter le document « [Politique de compétition, p. 21](#) » de Volleyball Québec disponible sur le site Internet dans l'onglet *Ressource/Politique*) :

- Avis envoyé à Volleyball Québec avant la date limite de l'inscription : remboursement des frais d'inscription.
- Avis envoyé à Volleyball Québec dans les 48 heures suivant la date limite de l'inscription : frais d'inscription non remboursés.
- Avis envoyé à Volleyball Québec après les 48 heures suivant la date limite de l'inscription : aucun remboursement et amende égale à 25% du montant d'inscription.

- Aucun avis envoyé à Volleyball Québec : frais de l'inscription non remboursés, amende égale au montant de l'inscription et suspension pour une durée maximale d'une année.
- Une équipe qui quitte le site de compétition pendant son déroulement : frais de l'inscription non remboursés, amende égale au montant de l'inscription et suspension pour une durée maximale d'une année.

S'il y a récidive ou d'autres constats d'infraction, veuillez consulter le document [Politique de compétitions](#) sur le site de Volleyball Québec pour connaître les détails.

2.7 Échauffement, forfait et retard

Toutes les joutes débuteront à l'heure prévue. Une équipe qui n'est pas sur le terrain à l'heure prévue perdra automatiquement la première manche par forfait 21-0. Quinze minutes supplémentaires seront accordées avant le forfait de la deuxième manche 21-0. **L'équipe qui est sur le terrain a la responsabilité d'aviser le responsable de la compétition dès qu'elle se rend compte que l'équipe adverse n'est pas présente.**

ÉCHAUFFEMENTS : Dès qu'un terrain est disponible 5 minutes avant l'heure prévue du match suivant, le match doit débuter à l'heure prévue. Les joueurs doivent s'échauffer à l'avance à l'extérieur du terrain et débiter leurs 5 attaques immédiatement.

S'il y a retard dans l'horaire, débiter les 5 attaques par joueur immédiatement après le match précédent. Si le terrain est disponible plus de 5 minutes avant le début du match, les joueurs doivent gérer leur échauffement pour débiter le match à l'heure prévue.

Lorsqu'un match est arbitré par un officiel certifié et que plus de 7 minutes sont disponibles avant l'heure prévue du match, l'officiel devrait exécuter le protocole officiel (10-7-6-1-0).

L'équipe qui arbitre un match avant de jouer pourra, si elle le désire, avoir 15 minutes pour s'échauffer avant de jouer son match. L'arbitre en chef de la journée, le coordonnateur du tournoi, ainsi que l'équipe-arbitre ont la responsabilité de faire respecter les règles suivantes quant au temps de l'échauffement sur le terrain :

Si, une fois les attaques terminées :

- Une équipe n'est pas sur le terrain : perte de la première manche 21-0 (15 minutes après, forfait de la 2e manche 21-0).
- Les deux équipes ne sont pas prêtes à jouer : le pointage passe de 0-0 à 7-7 ; après 5 autres minutes : 14-14 ; après 5 autres minutes : 21-21; après 5 autres minutes : 1-1 dans les manches, après 5 autres minutes : 10-10 dans la 3e manche, après 5 autres minutes : forfait des deux équipes (défaite 2-0 par 21-0 et 21-0 pour les deux équipes).

Note : Si un forfait ou retard vient altérer le pointage lors d'une égalité à la fin des préliminaires dans ce groupe, une équipe ne pourra être éliminée au comptage. Donc, le gagnant du match entre les deux équipes à égalité sera considéré pour faire le classement des équipes dans la même section. Si trois équipes sont à égalité, le critère suivant est le ratio des points obtenus dans les matchs joués entre les équipes à égalité seulement. Une manche supplémentaire de 7 points sera alors jouée s'il y a toujours égalité.

3. COMITÉS

3.1 Comité de tournoi

Un comité de tournoi sera formé à chaque événement. Ce comité est formé de trois personnes : un représentant de Volleyball Québec, un représentant du club hôte et l'arbitre en chef. Dans la mesure du possible, le comité devra être le même pour toute la durée de l'événement. Advenant le cas où un changement de l'un des membres du comité est nécessaire, les joueurs en seront informés. La formation de ce comité a pour but de régler l'ensemble des problèmes qui peuvent survenir et d'assurer le bon déroulement de l'événement en cours.

Le comité du tournoi a l'autorité de prendre les décisions concernant :



- Toutes les activités associées au tournoi de volleyball de la fin de semaine qui affectent les joueurs, les conditions de jeu et la sécurité.
- Le mode de présentation du tournoi s'il estime que les conditions le justifient (par exemple : changer le système de pointage à cause de la noirceur).
- Tous les litiges du tournoi en cours.
- Les mesures à prendre en cas de mauvais temps (interruption ou annulation des matchs, voir la politique en cas de pluie à l'article 12).

4. RÉUNION DES JOUEURS

Pour les CPJ et les Championnats, une réunion des joueurs sera organisée avant le début du tournoi. La présence de tous les joueurs y est obligatoire. S'il y a des nouvelles informations ou des modifications majeures, celles-ci seront annoncées par Volleyball Québec. Il est de la responsabilité de chaque athlète/équipe de prendre connaissance des informations importantes ainsi que de **l'horaire final et officiel** (des modifications pourraient être apportées à la suite d'une blessure, d'un désistement, d'un changement de partenaire, etc.). L'horaire devient officiel à **23 h 59 le jeudi précédent le tournoi**. Le but est d'assurer un bon déroulement de l'événement ; ce qui est apprécié de tous. Volleyball Québec considère que les changements potentiels apportés avant cette heure peuvent être connus de tous les joueurs et ainsi, nul ne peut plaider l'ignorance. **Donc, aucun changement ne sera apporté à l'horaire après la réunion (ou à l'heure du premier match s'il n'y a pas de réunion), sauf en cas de situation exceptionnelle.**

Les éléments suivants seront traités lors des réunions :

- Accueil et informations sur le déroulement du tournoi (hôte)
- Informations sur les nouveautés du circuit
- Présentation des membres du comité de tournoi
- Précisions par l'arbitre en chef sur les règlements
- Dernières modifications du présent tournoi
- Horaire final et officiel
- Etc.
- **Pour les tournois du CPJ et les Championnats**, l'équipe doit aviser le coordonnateur de programme au 450 502-8412 ou au dbonin@volleyball.qc.ca s'il y a un cas de force majeure (retard, absence, etc.).

5. HAUTEUR DU FILET

Pour les compétitions de Volleyball Québec, les hauteurs de filet utilisées sont :

Pour le volleyball de plage féminin :

13 et 14 ans et moins	=	2,15 m
15 ans et moins	=	2,20 m
16, 17 et 18 ans et moins	=	2,24 m

Pour le volleyball de plage masculin :

13 et 14 ans et moins	=	2,24 m
15 et 16 ans et moins	=	2,35 m
17 et 18 ans et moins	=	2,43 m

6. FORMAT DE COMPÉTITIONS

6.1 Ronde préliminaire



Pour la ronde préliminaire, chaque partie débute dès la fin de la précédente.

Bris d'égalité dans les sections (selon les règlements de Volleyball Canada) :

Le classement à l'intérieur d'une même section sera déterminé selon cette procédure, dans l'ordre :

- 1- L'équipe ayant le meilleur quotient de matchs gagnés/perdus, tenant compte des matchs joués entre les équipes à égalité, se verra attribué le meilleur classement ;
- 2- L'équipe ayant le meilleur quotient de manches gagnés/perdus, tenant compte des matchs joués entre les équipes à égalité, se verra attribué le meilleur classement ;
- 3- L'équipe ayant le meilleur quotient de manches gagnés/perdus, tenant compte de tous les matchs de la ronde, se verra attribué le meilleur classement ;
- 4- L'équipe ayant le meilleur quotient de points pour/contre, tenant compte des manches joués entre les équipes à égalité, se verra attribué le meilleur classement ;
- 5- L'équipe ayant le meilleur quotient de points pour/contre, tenant compte de tous les manches de la ronde, se verra attribué le meilleur classement ;
- 6- Si l'égalité persiste, le classement des équipes toujours à égalité est déterminé en fonction du classement des têtes de série établi au début du tournoi (dans les cas où ce principe cause l'élimination d'une équipe et si le temps le permet, un set suicide de 7 points peut être joué).

Lorsque ce règlement en cas de bris d'égalité est appliqué, voici les procédures à suivre :

- A) Lorsque **deux équipes** sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.
- B) Lorsque **trois équipes ou plus** sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées.

Note : Cela signifie que s'il y a égalité entre les équipes X, Y et Z et que le critère 2 réussit à déterminer X comme la première, Y comme deuxième et Z comme troisième, alors aucun autre critère ne doit être appliqué. L'égalité est brisée.

Cependant, si le critère 2 détermine le classement d'une des équipes, les équipes qui sont encore à égalité seront classées en utilisant le critère 3 et ainsi de suite. Ne revenez pas au critère 1. Passez aux critères suivants en utilisant les résultats des équipes X, Y et Z pour le critère 4.

Bris d'égalité entre deux groupes

- 1- L'équipe ayant le meilleur quotient de matchs gagnés/perdus, tenant compte de tous les matchs joués de la ronde, se verra attribuer le meilleur classement ;
- 2- L'équipe ayant le meilleur quotient de manches gagnés/perdus, tenant compte de tous les matchs joués de la ronde, se verra attribuer le meilleur classement ;
- 3- L'équipe ayant le meilleur quotient de points pour/contre, tenant compte de toutes les manches jouées de la ronde, se verra attribuer le meilleur classement ;
- 4- Match suicide de 7 points

6.2 Système de pointage

Toutes les manches sont de 21 points. Dans le cas d'un 2 de 3, la troisième manche sera de 15 points. Une différence minimale de 2 points est nécessaire pour gagner une manche et il n'y a pas de limite de points. Un système de pointage différent peut être utilisé en cas de retard causé par la pluie ou par un manque d'équipe dans certains groupes.

7. RÈGLEMENTS DE JEU

Les normes et les règles de jeu du volleyball de plage seront les règlements tels que publiés par la Fédération Internationale de Volleyball (FIVB) dans [Official Beach Volleyball Rules](#) et [amendés par Volleyball Canada](#) en plus des [règles spécifiques aux catégories des 16 ans et moins](#). Il est possible que des ajustements soient apportés en cours de saison sur avis de Volleyball Canada ou de la Fédération Internationale de Volleyball (FIVB). Les arbitres fédérés transmettront les amendements aux règlements à la réunion des athlètes.

Chaque joueur a la responsabilité de connaître les règlements. Il est à noter que ce sont les règlements de Volleyball Canada qui sont appliqués au Québec.

Uniforme de jeu

Il est fortement recommandé que les équipes portent un uniforme similaire lors des tournois du Circuit provincial jeunesse et des Championnats. Il est important de porter des vêtements appropriés pour la pratique d'un sport. Il n'y aura aucune sanction pour des équipes qui n'auraient pas un uniforme similaire.

8. ARBITRAGE

8.1 Responsabilité des équipes-arbitres (obligatoire)

Il est important de noter que les parties des tournois jeunesse sont arbitrées par des joueurs, en fonction de l'horaire prévu à cet effet. Les joueurs ont la responsabilité d'arbitrer les matchs qui leur sont attribués. Veuillez en prendre connaissance lorsque vous consulterez l'horaire. Les joueurs seront affectés à l'arbitrage y compris pour les matchs suivant leur élimination.

Responsabilités des « équipes-arbitres » :

- Connaître et respecter l'horaire d'arbitrage.
- Les deux joueurs doivent être en fonction, un de chaque côté du terrain et debout.
- Un joueur fait office de premier arbitre, sur la chaise d'arbitre quand elle est fournie, et peut utiliser un sifflet.
- L'autre joueur fait office de second arbitre à égalité du filet et doit s'occuper du pointage.
- L'équipe-arbitre est responsable d'appeler et de faire respecter le temps d'échauffement.
- L'équipe-arbitre doit remettre la feuille de pointage à la table de l'organisateur **dès la fin du match**.
- Si une équipe ne peut pas respecter son horaire d'arbitrage, elle doit trouver une équipe remplaçante. Une confirmation doit être donnée par les deux équipes au responsable de tournoi pour ne pas être sujette à une sanction.
- Le joueur-arbitre a le droit d'appeler un carton jaune ou rouge même si physiquement, il n'en a pas. Voici un rappel des règles. Un carton jaune peut être donné au joueur concerné pour conduite grossière ou injurieuse ou délai de jeu. C'est considéré comme un avertissement sans aucune sanction. Pour une seconde conduite grossière ou injurieuse, délai de jeu ou première agression, on donne un carton rouge, qui en fait une pénalité. L'équipe fautive perd donc l'échange de jeu, un point est attribué à l'équipe adverse et cette dernière reprend ou conserve le service.

Pour expulsion ou disqualification, se référer au superviseur pour valider la gravité de la conduite avant d'intervenir. Un joueur-arbitre n'a pas le pouvoir d'expulser un joueur sans l'approbation du superviseur. À la suite de l'approbation du superviseur, le joueur-arbitre sort les deux cartons simultanément pour expulsion du joueur pour la manche en cours ou la manche suivante si la sanction est donnée entre deux manches. La partie peut poursuivre malgré la manche perdue par défaut si l'équipe fautive a toujours la possibilité de gagner la partie malgré la manche pénalisée.

Pour disqualification de la partie en entier, les cartons jaunes et rouges sont présentés dans chacune des mains du joueur-arbitre au joueur ou à l'équipe fautive. L'équipe fautive conserve les points avant la pénalité.

Chaque équipe doit assumer ses tâches d'arbitrage, le cas échéant, sous peine de disqualification, selon la décision de l'organisateur.

L'officiel a un rôle de facilitateur en volleyball extérieur puisque l'esprit du jeu est basé sur un appel individuel de sa faute ; il n'en demeure pas moins que c'est lui qui doit voir à la bonne conduite du match. Le joueur accordera plus de crédibilité aux décisions des officiels dans la mesure où les joueurs qui arbitrent porteront plus attention au déroulement du jeu et à l'impact de leurs décisions.

Les superviseurs de terrain (arbitres officiels de Volleyball Québec) déambuleront pendant la compétition. Si un problème survient sur votre terrain, veuillez immédiatement consulter un superviseur de terrain avant de reprendre le jeu.

A) Davantage d'informations sur les superviseurs de terrain seront données lors de la réunion des joueurs.

8.2 Responsabilités du superviseur des équipes-arbitres

Les responsabilités de l'arbitre en volleyball de plage de l'APAVQ sont :

- B) Vérification du site de compétition.
- C) Présence à la réunion des joueurs et informations sur la réglementation régissant la pratique du volleyball de plage.
- D) Connaissance des règles spécifiques au **Circuit provincial jeunesse** (se référer au cahier de l'athlète, principalement pour le format des compétitions, les sections de trois équipes et le bris d'égalité).
- E) Aide au coordonnateur de tournoi.
- F) Membre du comité de tournoi.
- G) Aide à l'ajustement d'horaire et/ou de sections quand la situation le demande.
- H) Aide aux calculs de résultats et jugement dans le cas d'un bris d'égalité, si nécessaire.
- I) Supervision des équipes-arbitres et rétroactions constructives (par exemple, en effectuant des tours de terrains, en questionnant les athlètes, etc.).
- J) À l'occasion et si la situation le demande, arbitrage de certains matchs, en collaboration avec le coordonnateur de tournoi.
- K) Rester proactif tout au long de l'événement et être disponible pour toute éventualité nécessitant ses compétences ou son jugement.

8.3 Code de conduite

Dans toutes les compétitions reconnues par Volleyball Québec, le joueur devra respecter les règles suivantes :

- Garder un langage respectable envers les joueurs, arbitres – joueurs, entraîneurs, arbitres, officiels et lui-même.
- Bannir les comportements non désirables (Ex. : botter, frapper ou lancer agressivement un ballon et frapper les équipements).
- Respecter les décisions prises par l'organisateur.
- Respecter les décisions des arbitres.
- Avoir un bon esprit sportif.
- Respecter les règlements indiqués dans le Cahier de l'athlète.
- Maintenir le site propre.

- Ne consommer aucune drogue ou alcool en tout temps.

Le comité de tournoi détient le pouvoir de sanctionner les comportements jugés non conformes à ce code de conduite et dans les cas majeurs, de recommander une suspension au comité de discipline.

8.4 Politique antidopage

Selon le Programme canadien antidopage, développé par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport et adopté par Volleyball Canada et Volleyball Québec, des sanctions s'appliquent pour l'utilisation de substances interdites en compétition ou hors compétition.

Selon cette politique, les personnes commettant des infractions de dopage seront expulsées immédiatement du tournoi par le comité de tournoi. Par la suite, un comité de discipline sera créé pour l'imposition de la sanction à la suite de cette infraction pour la ou les prochaine(s) année(s).

Il est la responsabilité de chaque participant de connaître les règles du Programme canadien antidopage. Pour plus d'information, veuillez contacter le CCES au 1-800-672-7775 ou info@cces.ca

9. ENTRAINEURS

- Le « coaching » (entraînement actif, par exemple donner des conseils) n'est pas autorisé pendant le déroulement du jeu.
- Le « coaching » est autorisé pendant les temps morts et entre les manches pour les athlètes de 14, 15 et 16 ans et moins.
- Le « coaching » n'est PAS permis pour les athlètes des catégories 18 ans et moins.

10. CLASSEMENT CUMULATIF

10.1 Système des points de classement

Des points de classement sont attribués aux joueurs selon leurs résultats. Le système de classement est utilisé aux fins suivantes :

- **Classement général** : Classement individuel de tous les participants en fonction de la somme des points mérités dans chacun des événements CRJ et CPJ de l'année en cours.
- **Points d'entrée** : Permettent de classer les équipes inscrites à un tournoi donné. Ce classement est fait à partir de la somme des points d'entrée CRJ et CPJ des deux partenaires.

Pour connaître l'attribution des points de classement selon le nombre d'équipes participantes dans la catégorie dans le tournoi, veuillez consulter le lien suivant : [Chartes d'attribution des points de classement jeunesse](#)

11. CHAMPIONNATS

11.1 Championnats Volleyball Québec

Tous les joueurs pourront participer aux Championnats Volleyball Québec.

Date et sites des Championnats Volleyball Québec :

- **14-15 août 2021, à un endroit à déterminer pour les catégories 14 et 15 ans et moins.**
- **14-15 août 2021, à la plage Pointe-Calumet pour les catégories 16, 17 et 18 ans et moins**

12. RENSEIGNEMENT SUR L'HÉBERGEMENT DES ATHLÈTES

Groupe Hospitalité Invest

Au Québec, des tarifs d'hébergement préférentiels peuvent être offerts à tous les membres de Volleyball Québec. Au cours de l'année 2021, le Groupe Hospitalité Invest offre des tarifs préférentiels à 13 hôtels Comfort Inn à travers le Québec. Vous devez, lors de la réservation, mentionner que vous désirez le tarif préférentiel de Volleyball Québec. Il est important de noter que les prix peuvent varier d'un hôtel à l'autre.

13. POLITIQUE D'ANNULATION OU DE SUSPENSION DE TOURNOI

Pour les tournois du Circuit provincial jeunesse et pour les Championnats jeunesse,

13.1 Avant la tenue du tournoi

Si le tournoi est annulé à cause de la température ou au manque d'inscriptions, tous les joueurs se feront rembourser la totalité de l'inscription par l'organisateur.

13.2 Lors du tournoi

Annulation de tournoi

La décision de retarder ou d'annuler l'événement, ainsi que la reprise du jeu, revient au comité de tournoi (orage, pluie forte, etc.). Si le délai causé par une ou plusieurs interruptions ne dépasse pas deux heures, les matchs sont repris là où l'interruption s'est produite. Si le délai causé par une ou plusieurs interruptions dépasse deux heures (tournoi d'une journée), l'organisateur verra à modifier la formule du tournoi si possible.

Orage

Le jeu doit être interrompu dès qu'un orage s'annonce ; cette interruption persiste aussi longtemps que les risques d'orage sont présents (le comité de tournoi réévalue la situation toutes les 15 minutes).

Pluie et vent

La pluie n'augmente pas les risques de blessures. Cependant, le comité de tournoi peut décider de suspendre les activités si la pluie devient torrentielle et/ou le vent trop violent (le comité de tournoi réévalue la situation toutes les 15 minutes).

Pour plus de détails, lire la [Procédure en cas de mauvais temps](#).

BONNE SAISON !